

**OBJET TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
SUR DIVERS SITES COMMUNAUX**

**AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES LOTS N° 1, N° 2,
N° 3 ET N° 4 AVEC L'ENTREPRISE SAUGER**

Par Délibération n° 07/3-35 du 1er octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de rénovation des installations électriques sur divers sites communaux et autorisé la signature du marché pour les Lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 avec l'entreprise SAUGER pour les montants ci-dessous.

Pour mener à bien l'exécution du chantier, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour l'ensemble des lots.

En effet, pendant la phase étude, un certain nombre de logements n'a pu être visité en raison des absences répétées des locataires. Les quantitatifs des prestations à réaliser ont été établis sur la base de plan type de ces logements. Lors de la phase travaux, il a été constaté que certains logements ont fait l'objet de modification, ce qui entraîne des travaux supplémentaires pour leur mise en conformité.

La prise en compte de ces modifications conduit à une nouvelle répartition des montants des travaux suivant le tableau ci-dessous :

Lot	Montant € HT Initial du marché	Montant € HT Avenant	Nouveau montant € HT du marché	Ecart entre montant initial et nouveau montant
1	166 704,00	22 794,00	189 498,00	+ 13,67 %
2	125 436,00	6 204,00	131 640,00	+ 4,95 %
3	140 490,00	9 522,00	150 012,00	+ 6,78 %
4	196 206,00	18 120,00	214 326,00	+ 9,24 %
	628 836,00	56 640,00	685 476,00	+ 9,00 %

La réalisation de ces travaux entraîne donc une augmentation du montant de chacun des lots du marché passé avec l'entreprise SAUGER :

- pour le Lot n° 1 + 22 794,00 € HT,
- pour le Lot n° 2 + 6 204,00 € HT,
- pour le Lot n° 3 + 9 522,00 € HT,
- pour le Lot n° 4 + 18 120,00 € HT.

Rapport n° 08/6-41

REÇU LE
16.09.08

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la date du 26 août 2008.

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver les travaux supplémentaires pour les Lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 des travaux de rénovation des installations électriques sur divers sites communaux ;
- 2° d'approuver l'augmentation du montant de chacun de ces lots ;
- 3° de m'autoriser à signer l'Avenant correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 6 septembre 2008

Délibération n° 08/6-41

OBJET TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
SUR DIVERS SITES COMMUNAUX

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES LOTS N° 1, N° 2,
N° 3 ET N° 4 AVEC L'ENTREPRISE SAUGER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 07/3-35 du Conseil Municipal en séance du 1er octobre 2007 portant approbation du projet et de la procédure pour les travaux de rénovation des installations électriques sur divers LTS communaux (répartis en quatre lots), et autorisation de signer le(s) marché(s) ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2008 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'augmentation des montants des lots du marché passé avec l'entreprise SAUGER pour la rénovation des installations électriques sur divers sites communaux, comme suit :

Délibération n° 08/6-41

REOUVERTURE 15.09.08

- pour le Lot n° 1 + 22 794,00 € HT,
- pour le Lot n° 2 + 6 204,00 € HT,
- pour le Lot n° 3 + 9 522,00 € HT,
- pour le Lot n° 4 + 18 120,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'Avenant correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 SEP. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

AVENANT N° 1

A. Identifiants

EXE4/99

Ministère, collectivité ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie)

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction du Patrimoine Bâti
29 Espace République
Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

Titulaire du marché objet du présent avenant :

ENTREPRISE SAUGER
9 Rue des Artisans
ZAC Finette 1
97490 Sainte-Clotilde

représenté par M. SAUGER André

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché :
Lot 1 : 166 704,00 € HT soit 180 873,84 € TTC
Lot 2 : 125 436,00 € HT soit 136 098,06 € TTC
Lot 3 : 140 490,00 € HT soit 152 431,65 € TTC
Lot 4 : 196 206,00 € HT soit 212 883,51 € TTC

Modifications successives de ce montant :
(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'Acte HT	Nouveau montant HT ⁽¹⁾	Nouveau montant TTC ⁽¹⁾
Avenant (lot 1, 2, 3 et 4)	1	56 640,00	685 476,00	743 741,46 (+ 9,00 %)

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4/99

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

- Lot 1 : travaux supplémentaires, suivant le devis annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	166 704,00	14 169,84	180 873,84 €
Montant de l'avenant n° 1	22 794,00	1 937,49	24 731,49 €
Nouveau montant du marché	189 498,00	16 107,33	205 605,33 €
Ecart	13,67%		

BOULE

- Lot 2 : travaux supplémentaires, suivant le devis annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	125 436,00	10 662,06	136 098,06 €
Montant de l'avenant n° 1	6 204,00	527,34	6 731,34 €
Nouveau montant du marché	131 640,00	11 189,40	142 829,40 €
Ecart		4,95%	

- Lot 3 : travaux et supplémentaires, suivant le devis annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	140 490,00	11 941,65	152 431,65 €
Montant de l'avenant n° 1	9 522,00	809,37	10 331,37 €
Nouveau montant du marché	150 012,00	12 751,02	162 763,02 €
Ecart		6,78%	

- Lot 4 : travaux et supplémentaires, suivant le devis annexé au présent avenant.

Désignation	HT	TVA 8.5 %	TTC
Montant du Marché de base	196 206,00	16 677,51	212 883,51 €
Montant de l'avenant n° 1	18 120,00	1 540,20	19 660,20 €
Nouveau montant du marché	214 326,00	18 217,71	232 543,71 €
Ecart		9,24%	

Il est précisé que les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4/99

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier ou d'État

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité
ou de l'établissement compétent pour signer le marché (signature)

Date d'envoi à la préfecture :

REÇU

D. Notification de l'avenant

EXE4/99

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le _____

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 06/09/2008
En annexe à la Délibération N° 0816-11

LE MAIRE

